



(19)

Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 0 865 916 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
23.09.1998 Bulletin 1998/39

(51) Int Cl.⁶: **B41F 21/00, B41F 7/06**

(21) Numéro de dépôt: **98400125.5**

(22) Date de dépôt: **22.01.1998**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC
NL PT SE**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(30) Priorité: **21.03.1997 FR 9703465**

(71) Demandeur: **ARIANEX SYSTEMES
F-27300 Bernay (FR)**

(72) Inventeur: **Gerriet, Jacques
27380 Fleury sur Andelle (FR)**

(74) Mandataire: **Peusset, Jacques
SCP Cabinet Peusset et Autres,
78, avenue Raymond Poincaré
75116 Paris (FR)**

(54) Trier à compartiments indexés

(57) Trier à couverture rigide portant une bande d'indexation pour repérage des index correspondant aux compartiments. La couverture (2) porte un volet (5)

articulé sur l'un de ses bords libres et dépliable de façon à être visible lorsque le trieur (1) est ouvert. Le volet (5) porte la bande d'indexation.

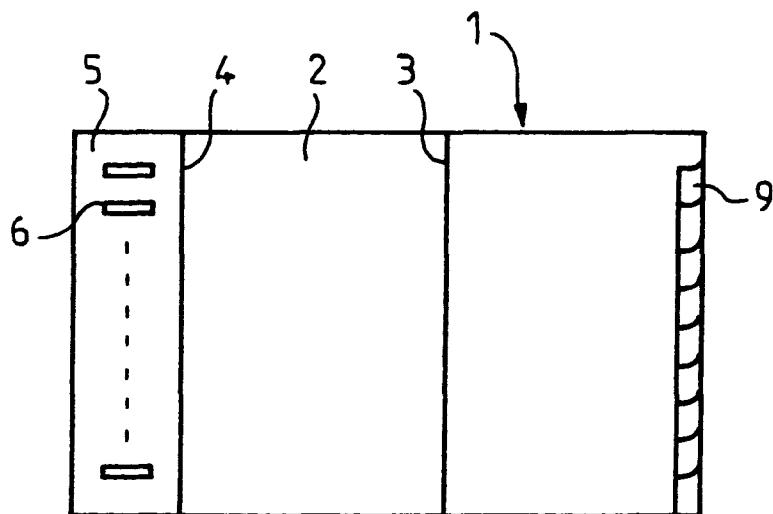


FIG. 3

Description

L'invention concerne les trieurs à compartiments indexés. Sous le terme de trieurs, l'invention couvre les trieurs de courrier, les parapheurs, les intercalaires, ou autres produits équivalents, qu'ils soient à compartiments, à positions, ou à onglets, et qu'ils soient indexés sur le grand côté ou sur le petit côté.

Usuellement, un trieur se compose de compartiments indexés tenus dans une couverture rigide constituée d'une partie avant et d'une partie arrière. Généralement, à l'extérieur de la partie avant, est disposée une bande d'indexation portant des indications lisibles pour le repérage rapide des index correspondant aux compartiments. Cette bande peut être collée à l'extérieur sur la partie avant de la couverture. Elle peut aussi être placée à l'intérieur du trieur, sous la partie avant de la couverture lorsque celle-ci est munie de fenêtres. Dans ce cas, la couverture est doublée, en arrière des fenêtres, par une bande rectangulaire plus large que les fenêtres, collée de préférence sur trois côtés, les deux côtés longitudinaux et le côté transversal inférieur, en laissant libre le côté transversal supérieur pour permettre l'insertion de la bande d'indexation.

Un premier inconvénient de ce type de trieur est que l'insertion de la bande d'indexation, et son remplacement, ne sont pas aisés, et imposent une certaine rigidité pour la bande d'indexation, ce qui élève son coût.

Un deuxième inconvénient de ce type de trieur est lié à la position de la bande d'indexation, qui n'est lisible que lorsque le trieur est fermé. Si, après avoir ouvert le trieur à un index, l'utilisateur veut avoir accès à une autre information dans le trieur, il doit refermer le trieur pour repérer l'index correspondant et rouvrir le trieur.

Un premier but de l'invention est de proposer un trieur évitant les inconvénients précédents, c'est-à-dire ne nécessitant pas la fermeture du trieur entre deux consultations successives de son contenu, et ne présentant pas de difficulté d'insertion pour la bande d'indexation, tout en permettant d'utiliser le trieur avec indexation sur le grand côté, sur le petit côté, ou sur les deux côtés à la fois.

L'invention a pour objet un trieur à compartiments indexés, à couverture rigide constituée d'une partie avant et d'une partie arrière, portant une bande d'indexation pour repérage des index correspondant aux compartiments, caractérisé en ce que la couverture porte un volet, articulé sur l'un des bords libres de la couverture, et dépliable de façon à être visible lorsque le trieur est ouvert.

Selon d'autres caractéristiques :

- le volet porte la bande d'indexation de façon à permettre le repérage rapide des index correspondant aux compartiments lorsque le trieur est ouvert ;
- le volet est venu de matière avec la couverture et replié contre la couverture ;
- le volet est rapporté et fixé à la couverture.

- le volet est articulé sur le bord latéral de la partie avant de la couverture.
- le volet est articulé sur le bord supérieur de la partie arrière de la couverture.
- 5 - le volet comporte des fenêtres derrière lesquelles est placée la bande d'indexation.
- le volet est doublé par une pochette disposée entre le volet et la partie de la couverture qui le porte, et dont le grand côté, adjacent au bord d'articulation du volet sur la couverture, est ouvert pour l'insertion de la bande d'indexation

D'autres caractéristiques ressortent de la description qui suit faite avec référence aux dessins annexés, 15 sur lesquels :

- la figure 1 est une vue à plat d'un trieur selon l'invention indexé sur le grand côté en position fermée ;
- 20 - la figure 2 est une vue à plat du trieur de la figure 1 avec son volet rabattu ;
- la figure 3 est une vue à plat du trieur de la figure 1 en position ouverte et avec le volet rabattu ;
- la figure 4 est une vue à plat, en position ouverte 25 d'un trieur indexé sur le petit côté, avec son volet rabattu.

Le trieur 1 représenté sur la figure 1 comporte une couverture dont seule la partie avant 2 est visible. Cette 30 couverture a les dimensions extérieures rectangulaires représentées sur la figure 1. La couverture est articulée sur le côté gauche 3. Elle porte, articulé sur son côté droit 4, un volet rectangulaire dépliable 5, muni de fenêtres 6. Les fenêtres 6 sont disposées du haut en bas du 35 volet 5, et sont en nombre égal à celui des compartiments intérieurs du trieur 1, c'est-à-dire à celui des index correspondants. En arrière des fenêtres 6, au dos du volet 5, est disposée une bande d'indexation 7 (figure 2) qui est logée dans une pochette constituée au moyen 40 d'une bande 8 rectangulaire collée au dos du volet sur trois côtés, les deux petits côtés transversaux et le grand côté longitudinal proche du bord libre du volet 5. Le côté longitudinal de la bande 8, adjacent au bord 4 de la couverture sur lequel s'articule le volet 5 est laissé 45 libre pour l'insertion de la bande d'indexation 7.

L'insertion de la bande d'indexation 7 est réalisée facilement après que le volet 5 a été déplié, comme le montre la figure 2.

Sur la figure 3, le trieur 1 est représenté ouvert, la 50 partie avant de la couverture 2 ayant été ouverte par pivotement sur son bord 3, et le volet 5 ayant été déplié par pivotement sur le bord 4 de la couverture. Sur le grand côté droit sont disposés les index 9, correspondant chacun à un compartiment du trieur 1, et à une fenêtre 6 placée en regard de l'index. Ainsi, lorsque le trieur 1 est ouvert et le volet 5 déplié, chaque fenêtre 6 se trouve en regard d'un index 9 et dans chaque fenêtre 6 est lisible l'indication du contenu du compartiment cor-

respondant à l'index.

Sur la figure 3, le volet 5 peut être placé sur la partie avant de la couverture 2 et articulé sur son bord gauche 4, comme représenté, ou bien il peut être placé sous la partie arrière de la couverture et articulé sur le bord proche des index 9.

Sur la figure 4, le trieur 1 est indexé sur son petit côté, c'est-à-dire que les index 10 sont placés en haut, près du petit côté 11 de la partie arrière de la couverture. Le volet 12 est articulé sur le petit côté 11, et chaque fenêtre 13 se trouve en regard d'un index 10. Le volet 12 est replié derrière la partie arrière de la couverture lorsque le trieur n'est pas utilisé.

La disposition d'un volet 5 et d'un volet 12 est envisageable pour un trieur indexé à la fois sur le grand côté et sur le petit côté.

Le volet 5 ou 12 est articulé sur un bord de la couverture 2 du trieur 1. Il peut être venu de matière avec la couverture et replié après rainage par exemple. Il peut aussi être rapporté et collé, par exemple, sur le bord de la couverture 2.

Enfin tout élément du trieur décrit peut, sans sortir du cadre de l'invention, être remplacé par un équivalent technique.

7. Trieur selon la revendication 2, caractérisé en ce que le volet (5) comporte des fenêtres (6) derrière lesquelles est placée la bande (7) d'indexation.

5 8. Trieur selon la revendication 7, caractérisé en ce que le volet (5) est doublé par une pochette (8) disposée entre le volet et la partie de la couverture qui le porte, et dont le grand côté, adjacent au bord d'articulation du volet sur la couverture, est ouvert pour l'insertion de la bande (7) d'indexation.

15

10

20

25

25

Revendications

1. Trieur à compartiments indexés, à couverture rigide constituée d'une partie avant (2) et d'une partie arrière, portant une bande (7) d'indexation pour repérage des index correspondant aux compartiments, caractérisé en ce que la couverture porte un volet (5), articulé sur l'un des bords libres de la couverture, et dépliable de façon à être visible lorsque le trieur est ouvert.

30

35

2. Trieur selon la revendication 1, caractérisé en ce que le volet (5) porte la bande (7) d'indexation de façon à permettre le repérage rapide des index (9) correspondant aux compartiments lorsque le trieur est ouvert.

40

3. Trieur selon la revendication 1, caractérisé en ce que le volet (5) est venu de matière avec la couverture et replié contre la couverture.

45

4. Trieur selon la revendication 1, caractérisé en ce que le volet (5) est rapporté et fixé à la couverture.

50

5. Trieur selon la revendication 1, caractérisé en ce que le volet (5) est articulé sur le bord latéral (4) de la partie avant (2) de la couverture.

6. Trieur selon la revendication 1, caractérisé en ce que le volet (5) est articulé sur le bord supérieur de la partie arrière de la couverture.

55

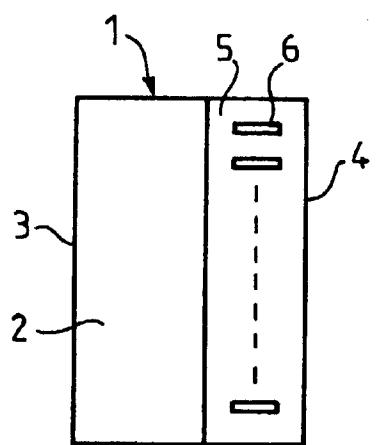


FIG.1

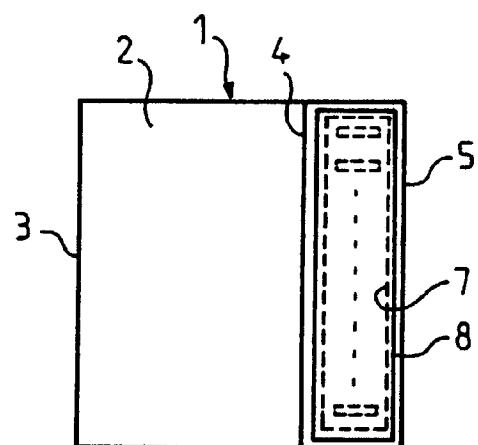


FIG.2

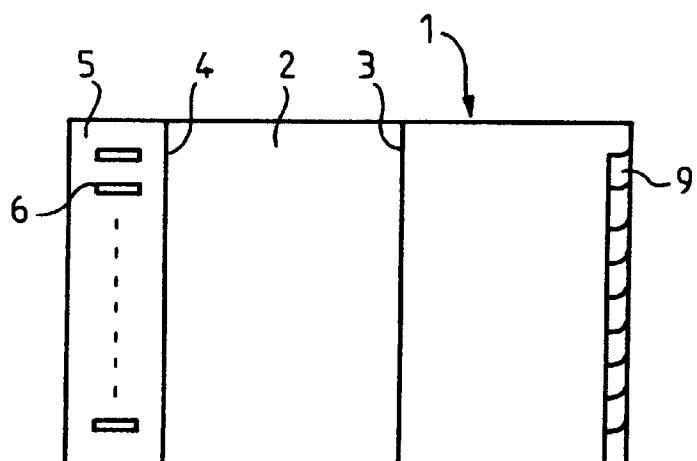


FIG.3

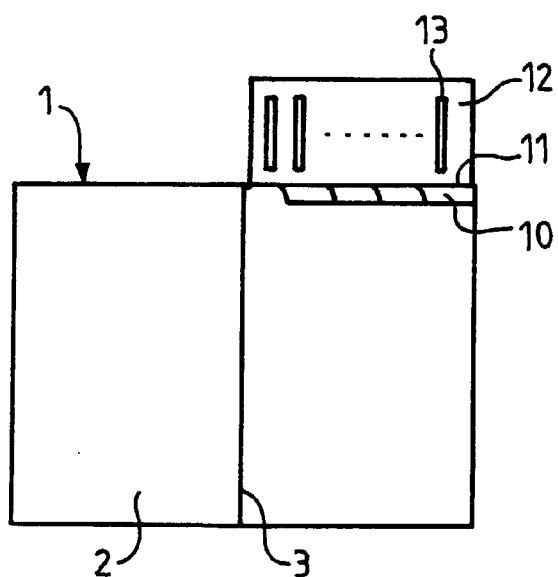


FIG.4



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 98 40 0125

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
X	GB M08418 A (SIDNEY JOHN HARE)	1, 2, 4	B41F21/00
Y	& GB-A-08418 A.D. 1912 * le document en entier *	7, 8	B41F7/06
A	GB I01070 A (PHANOR MARTIN EDER) & GB-A-01070 A.D. 1887 * le document en entier *	1, 4	
Y	DE 494 596 C (HANS MADERT) * le document en entier *	7, 8	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			B41F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	2 juin 1998	Loncke, J	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul	T : théorie ou principe à la base de l'invention		
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie	E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date		
A : arrière-plan technologique	D : cité dans la demande		
O : divulgation non-écrite	L : cité pour d'autres raisons		
P : document intercalaire	& : membre de la même famille, document correspondant		